

Conseiller médical de la Sous-Direction des Services aux Personnes Agées

Poste de catégorie A, ouvert aux contractuels Plein temps.

Localisation :

CASVP Sous-direction des services aux personnes âgées 5, boulevard Diderot 75012 Paris

> Présentation du service :

La Sous-direction des services aux Personnes Agées (SDSPA) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) est un acteur majeur de la politique gérontologique de la Ville de Paris. Elle a pour mission la mise en œuvre des actions de solidarité décidées par la Ville de Paris en direction des Personnes Agées, notamment dans le cadre du Schéma Directeur Gérontologique, du Règlement Départemental d'Aide Sociale ou du Règlement Municipal d'Aide Sociale. A ce titre elle gère en tant qu'opérateur la plus importante offre gérontologique de C.C.A.S (16 EHPAD, 1 CAJ, 124 résidences autonomies, 1 SPASAD, 65 clubs seniors).

La SDSPA comprend le service des EHPAD (SEHPAD), le service de la vie à domicile (SVD), le bureau des actions d'animation et le bureau de l'accueil en résidence.

Le SEHPAD qui comprend 28 agents, coordonne l'activité de 16 EHPAD (2 213 lits, 3 PASA, 1 UHR et 1 CAJ) et d'une pharmacie à usage intérieur centralisée et robotisée. Il pilote l'affectation et l'utilisation des ressources (humaines et financières), en veillant au respect des normes, en assurant une veille réglementaire et prospective et en animant une démarche qualité (qualité des soins, hygiène, formation,...). Les EHPAD du CASVP ont la particularité de disposer de médecins traitants salariés (représentant 25 équivalents temps plein) assurant des astreintes médicales et d'infirmières de nuit.

Le SVD qui comprend 18 agents en central, dirige l'activité d'un service de soins polyvalent à domicile (SPASAD) de 450 agents et pilote en lien étroit avec la Sous-direction des interventions sociales (SDIS), l'activité des Résidences Autonomies du CASVP (124 établissements représentant 5 000 logements)

> Activités principales:

Rattaché directement au sous-directeur des services aux personnes âgées, le conseiller médical de la SDSPA apporte son expertise médicale et gériatrique au profit de l'ensemble des activités et services de la sous-direction.

En particulier, il ou elle :

- anime le réseau des médecins coordonnateurs des 16 EHPAD, les conseille dans leurs activités et leurs missions réglementaires (réunions mensuelles, analyse des évènements indésirables, suivi du fonctionnement des PASA, de l'UHR et du CAJ, ...).
- accompagne et conseille les médecins et les équipes soignantes notamment pour la préparation des coupes PATHOS, initie ou anime des formations liées aux symptômes psycho comportementaux, aux thérapies non médicamenteuses, à la prévention des épidémies saisonnières et de la dénutrition etc.).
- contribue, grâce à son réseau, au recrutement et à l'évaluation des médecins salariés des 16 EHPAD
- pilote les collaborations externes de prise en charge médicale : convention cadre CASVP GHU Paris Psychiatrie Neurosciences, l'HAD, les équipes mobiles de gériatrie, ...

- participe aux groupes de travail organisés sur le territoire parisien pour la prise en charge des parisiens âgés et au pilotage d'études avec les partenaires extérieurs (Gérond'if, FHF, ARS etc.)
- coordonne la rédaction des protocoles, des plans (canicule, grippe etc.) et des conduites à tenir à l'attention des personnels soignants des établissements ;
- participe autant que de besoin aux travaux et expérimentations visant à améliorer l'organisation ou l'évolution de la prise en charge médicale des résidents (télémédecine, DMP, etc.);
- participe à la promotion des actions de la Sous-Direction des Services aux Personnes Agées (conférences, salons, publications...),
- participe à la mise en œuvre des projets de soins du SPASAD
- apporte son expertise pour la gestion des situations complexes rencontrées par les EHPAD, le SPASAD ou les résidences autonomie
- collabore avec le pharmacien conseil, la cadre supérieure de santé chargée de la qualité et des risques et la cadre hygiéniste pour promouvoir la qualité des soins en établissement (EHPAD et résidences autonomie) ou à domicile.

Il peut en outre, être chargé par le sous-directeur, de missions particulières d'expertise et d'évaluation de la prise en charge médicale d'un résident d'un établissement pour personnes âgées ou d'un patient du SSIAD ou d'un rôle de médiation en cas de difficultés rencontrées avec un résident ou sa famille

Ponctuellement et à titre exceptionnel (dans l'attente d'un recrutement par exemple), il peut être amené à assurer temporairement et à temps non complet les fonctions de médecin coordonnateur d'un EHPAD (pour les visites de pré admission notamment). Un avenant au contrat est alors conclu.

Le conseiller médical se déplace très fréquemment dans les établissements pour personnes âgées du CASVP dans Paris intramuros, en banlieue et à Villers-Cotterêts (02).

> Savoir faire et qualifications:

- Qualification en gériatrie.
- Expérience souhaitée de médecin coordonnateur en EHPAD ou de médecin en équipe mobile de gériatrie
- Bonne connaissance des différentes filières gériatriques et du secteur médico-social dans le champ des personnes âgées sur le territoire parisien.
- Bonne connaissance des sociétés savantes en gériatrie, soins palliatifs

> Qualités requises :

- Rigueur et organisation
- Réactivité
- Qualités relationnelles, goût pour le travail en équipe et en réseau
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Qualités rédactionnelles
- Intérêt pour le champ médico-social.

> Contacts:

Monsieur Hervé SPAENLE Sous-directeur des services aux Personnes Agées Tel. 01 44 67 16 76

Mail: <u>herve.spaenle@paris.fr</u>

ou

Monsieur Frédéric UHL Adjoint au sous-directeur des services aux Personnes Agées Tel. 01 44 67 15 11

Mail: frederic.uhl@paris.fr